

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

PARIS, LE 17 MAR. 2011

LE MINISTRE

Messieurs,

A la suite de la publication au Journal officiel du 9 novembre 2011 de l'avis relatif à l'enquête de représentativité prévue à l'article L. 162-33 du code de la sécurité sociale, vous avez présenté une demande aux fins d'une reconnaissance de la représentativité de l'organisation que vous co-présidez.

J'ai le plaisir de vous faire savoir que les éléments recueillis au cours de l'enquête de représentativité à laquelle il a été procédé permettent de considérer que le syndicat « le BLOC » est représentatif des médecins spécialistes exerçant à titre libéral.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Bin à 11,



Xavier BERTRAND

Monsieur Henry MOUYSSET
Monsieur Jean MARTY
Monsieur Philippe CUQ
Co-présidents du syndicat « LE BLOC »
6 rue Pétrarque
31000 TOULOUSE